

# COMMUNIQUÉ CONJOINT SUR LE RENOUVELLEMENT DES DISPOSITIONS DE LA LOI ANTITERRORISTE

## Coalition pour la surveillance internationale des libertés civiles & La Ligue des droits et libertés

Le 23 février 2007

À la lumière du débat intense qui a lieu présentement autour de la reconduction de deux dispositions controversées de la *Loi antiterroriste*, la *Coalition pour la surveillance internationale des libertés civiles* (voir la liste des membres en annexe) et la *Ligue des droits et libertés* unissent leurs voix pour réitérer leur ferme opposition à la reconduction des clauses concernant les « investigations judiciaires » et les « arrestations préventives » ayant pour objet d'imposer des « engagements assortis de conditions ». Les débats du Parlement sur cette question doivent s'appuyer sur un examen rationnel et éclairé de la *Loi antiterroriste*, une loi adoptée à la hâte après les événements tragiques du 11 septembre 2001, dans un climat de peur et sous une très grande pression de la part des États-Unis.

Six ans plus tard la menace terroriste existe toujours. Ce n'est cependant ni la seule ni la plus importante menace à laquelle l'humanité fait face. Par ailleurs, il est devenu évident que les dispositions de la *Loi antiterroriste* qui arrivent à échéance ne sont pas nécessaires pour faire face au terrorisme. Les dispositions régulières du *Code criminel* se sont avérées amplement suffisantes pour mener des enquêtes policières dans les cas de présumés complots terroristes. Ce point de vue a été étayé par des dizaines de mémoires présentés lors de l'examen parlementaire de la *Loi antiterroriste*.

Les deux dispositions qui font l'objet du présent débat **reposent sur la définition très large de l'activité terroriste et de la participation à une activité terroriste**. Elles permettent donc d'arrêter préventivement et de forcer à témoigner des personnes qui participent à des activités de contestation et de dissidence qui n'ont rien à voir avec ce qu'on entend normalement par du terrorisme.

La première disposition permet d'obliger une personne à comparaître devant un juge et à témoigner, lorsque le juge a des motifs raisonnables de croire qu'elle possède des informations concernant un acte terroriste qui a été commis ou va être commis. Le refus de coopérer peut entraîner l'arrestation et l'emprisonnement pour une période indéterminée. **Cette disposition ne prévoit pas d'exception pour un journaliste et sa source ou pour un avocat et son client. Même si l'information obtenue lors de l'investigation ne pourra être utilisée pour incriminer le témoin lors d'un procès ultérieur, cette information pourra servir à la police pour trouver des informations dérivées qui pourront, elles, être utilisées.**

L'arrestation préventive permet à un officier de police **d'arrêter sans mandat** une personne s'il a des motifs raisonnables de « **soupçonner** », plutôt que des motifs raisonnables de « **croire** » comme c'est le cas normalement dans le *Code criminel*, que l'arrestation est nécessaire pour prévenir un acte terroriste. La personne peut être détenue pour une période de 72 heures avant de comparaître devant un juge qui décidera du bien-fondé de la requête. Le juge pourra imposer des conditions à la personne pour une période de douze mois, s'il juge que les soupçons du policier sont fondés. Les personnes ainsi traitées seront **étiquetées comme terroristes sans avoir été trouvées coupables lors d'un procès**, avec les conséquences que cela entraîne – pensons à Maher Arar.

Les Canadiens seront mieux servis et protégés en ayant recours aux dispositions usuelles du *Code criminel*. L'utilisation de pouvoirs arbitraires et d'un rabaissement du niveau de la preuve ne peut pas remplacer un travail policier fait selon les règles de l'art. Au contraire, ces pouvoirs ouvrent la porte au déni de justice et à la probabilité marquée d'entacher la réputation d'individus innocents comme Maher Arar.

Nous saluons la position des chefs des trois partis d'opposition à l'effet de ne pas appuyer le renouvellement de ces dispositions. Il s'agit d'une position fondée sur des principes de justice fondamentale qui ont subi l'épreuve du temps. Cette position fait preuve d'intégrité intellectuelle et de courage politique.

Merci de votre attention,

Gerry Bar  
Co-président de la Coalition  
et PDG du Conseil canadien  
pour la coopération internationale

Nicole Filion  
Présidente  
Ligue des droits et libertés

## **Coalition pour la surveillance internationale des libertés civiles**

### **LES MEMBRES DE LA CSILC**

La Coalition pour la surveillance internationale des libertés civiles est un regroupement pancanadien d'organisations de la société civile qui fait la promotion du respect des droits de la personne et des libertés civiles. Les prises de position de la Coalition reflètent les préoccupations communes de ses membres mais ne représentent pas nécessairement l'articulation de leurs politiques individuelles.

- Alliance de la fonction publique du Canada
- Amnistie Internationale
- Association canadienne des professeures et professeurs d'université
- Association québécoise des organismes de coopération internationale
- B.C. Freedom of Information and Privacy Association
- Canadian Friends Service Committee
- Canadian Council on American-Islamic Relations (CAIR-CAN)
- Canadian Muslim Lawyers Association
- Canadian Unitarians for Social Justice
- CARE Canada
- Centre for Social Justice
- Confédération des syndicats canadiens
- Congrès du travail du Canada
- Conseil canadien pour la coopération internationale
- Conseil canadien pour les réfugiés
- Conseil des Canadiens
- CUSO
- Développement et Paix
- Droits et Démocratie
- ETC Group
- Fédération canado-arabe
- Fondation David Suzuki
- Greenpeace
- Imagine Canada
- International Development and Relief Foundation
- Inter Pares
- KAIROS
- Ligue des droits et libertés du Québec
- National Anti-Racism Council of Canada
- Ontario Council of Agencies Serving Immigrants
- PEN Canada
- Primate's World Relief and Development Fund
- Syndicat canadien des travailleurs de l'automobile
- Syndicat des métallos unis d'Amérique
- Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes
- Vision mondiale Canada